



Le CREIF a la volonté de valoriser les Circuits auprès des participants, par la qualité de leur organisation et leur médiatisation, afin de développer l'image et la pratique de l'équitation régionale. Les circuits font l'objet d'un appel à candidature en vue de leur attribution.

L'organisateur s'oblige à respecter les règlements en cours (REGLEMENT DES COMPETITIONS - Dispositions générales et Dispositions spécifiques Mountain Trail) de la FFE.

### **PRINCIPE :**

Les épreuves se déroulent exclusivement sur le territoire régional et sont organisées par un club adhérent au CREIF, ou par le CREIF.

Epreuves support du circuit : Pour être reconnu comme circuit régional de Mountain Trail, l'organisateur doit programmer, au minimum, les épreuves suivantes :

- *CLUB 3 – 2 – 1 – ELITE : En main et en Selle*
- *AMATEUR 3 – 2 – 1 – ELITE : En main et en Selle*

La qualification est réservée aux seul(e)s cavalier(e)s titulaires d'une licence de compétition dont la domiciliation sportive ou l'adresse de son domicile se situe en Ile de France.

Classement : Les cavaliers récupéreront des points selon leurs résultats à chacune des étapes. C'est le cavalier ayant totalisé le plus de points dans sa catégorie, en main ou en selle, qui sera déclaré vainqueur du circuit régional de Mountain Trail pour celle-ci.

### **CRITERES pour être labellisé Circuit Régional :**

L'organisateur accepte de ce fait le cahier des charges suivant :

- Respecter à la lettre les règlements en cours (REGLEMENT DES COMPETITIONS -Dispositions générales et Dispositions spécifiques Mountain Trail) de la FFE.
- Concours déclaré officiellement par la FFE (FFE SIF)
- Un Juge National minimum doit composer le jury
- Toutes les catégories inscrites sur le BO apporteront des points (à l'exception de la catégorie Amateur Elite)
- Les concours saisis en DUC tardive ne pourront pas être comptabilisés dans le circuit régional

## **REMISES DES PRIX**

Pour chacune des étapes, le CREIF prend en charge les plaques, coupes et flots pour les épreuves comptant pour le Grand Régional et pour au minimum le podium. L'organisateur s'engage à venir récupérer ces éléments au CREIF dans la semaine précédant son concours.

Les lots sont à la charge de l'organisateur.

## **COMMUNICATION**

Le CREIF et la commission, s'engagent à communiquer et promouvoir ce circuit via leurs sites internet et réseaux sociaux

L'organisateur devra envoyer les visuels et affiches pour annoncer l'ouverture aux engagements au plus tard une semaine avant l'ouverture, puis les photos des épreuves et des podiums dans la semaine suivant l'étape.

## **PARTENARIAT**

L'organisateur d'une étape Grand Régional de Mountain Trail s'engage à mettre à disposition un espace nu sur son concours support du Grand Régional pour que le CREIF ou ses partenaires puissent mettre en place leurs propres stands.

---

Je soussigné/e (NOM et PRENOM) : .....

Dirigeant du club affilié à la FFE sous le numéro : .....

Adresse du concours : .....

Date(s) demandée (s) : .....

Pose candidature et déclare accepter sans réserve les clauses du cahier des charges ci-dessus

A.....

LE .....

Signature et cachet du club